



6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 - info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu du groupe de travail Espèces Pélagiques et ICCAT du 21 avril 2015 Bilbao Exhibition Center, en marge du Salon SINAVAL Bilbao

La réunion a été présidée par Enrique Paz (OPACAN).

Le Président a remercié les membres pour leur présence, les a informé des canaux de traduction, et a remercié le gouvernement Basque pour son appui dans l'organisation des réunions de cette semaine.

Le compte-rendu de la précédente réunion a été validé, ainsi que l'ordre du jour.

1)° Anchois VIIIab

Accord Professionnel

Le contenu de l'accord pour 2015 a été présenté aux Membres. La principale modification doit être vue dans la diminution de la contrepartie de quotas d'anchois transférée à la France (5% du TAC, soit 1 250 tonnes), conséquence de l'échec des négociations sur la sardine VIIIab. Les deux parties ont toutefois convenu de poursuivre leur discussion sur ce dernier stock.

L'accord ainsi trouvé n'a fait l'objet d'aucun commentaire.

Taille minimale, commercialisation et transformation

Le représentant de CONSESA a lu durant la séance le courrier qu'il venait d'adresser au CC Sud. Si cette structure se félicite de l'actuel cadre de gestion, elle considère qu'il pourrait toutefois être amélioré, en allant plus loin dans la recommandation sur la taille minimale. C'est la salaison qui donne son prestige à l'anchois. Ils proposent de limiter le nombre de pièces à 40 par kilogramme avec une marge de tolérance de 10% et que des mesures soient adoptées pour que les accords adoptés au sein du CC Sur soient tenus.

Tout en formulant ce vœu, il a été indiqué qu'une mise sur le marché d'anchois de trop petite taille tendrait à positionner la pêcherie du golfe de Gascogne au même niveau que d'autres pêcheries d'anchois, où il est moins valorisé. De telles captures seraient aussi responsables d'une fragilisation de l'industrie de la transformation en Espagne, acteur important du marché, qui contribue à bonifier les prix d'achat.

Les représentants du secteur ont tout d'abord rappelé que la taille minimale figurant dans l'accord, était bien plus élevée que la taille réglementaire. Sur ce sujet, il convient en outre de bien faire la distinction entre gestion de la ressource et intérêt commercial. Il a ainsi été rappelé que cette pêcherie était exemplaire d'un point de vue gestion, pour partie certifiée par le MSC, et qu'il était ainsi regrettable d'avoir alerté l'opinion publique. D'autres représentants ont estimé cette demande déplacée de la part de l'industrie, alors que dans un passé récent, l'industrie de la transformation avait contribué à l'échec de la démarche d'IGP, qui aurait pu s'avérer gagnant-gagnant. Ils ont





6 rue Alphonse Rio - 56100 Lorient - FRANCE
+33 297 83 11 69 • info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

enfin indiqué être ouverts au dialogue, pour peu que toute demande soit assortie de contreparties.

Ces échanges n'ayant pu aller plus loin ce jour, il a été constaté des preuves d'ouvertures et des volontés de discussions des deux parties. Ces échanges pourraient être poursuivis en traitant deux volets complémentaires (IGP, prix).

Plan de gestion :

Du fait du conflit institutionnel, il ne faut a priori pas s'attendre à une proposition de plan de gestion pour ce stock à court terme. Cependant, au regard de l'accord informel entre la Commission Européenne et les Etats Membres principalement concernés, qui a parfaitement été appliqué cette année, les membres ont estimé que la situation actuelle pouvait pour l'heure être suffisante.

2°) Maquereau

Présentation de l'étude sur la différenciation des stocks

A. Uriarte (AZTI) a entamé sa présentation par un rappel du compromis scientifique actuel en ce qui concerne la dynamique biologique de ce stock, et ses migrations. La situation de déséquilibre, entre la ventilation des possibilités de pêche d'un côté (9,5% du TAC européen), et le poids relatif de chacune des composantes (22%), a été rappelée, tout comme la finalité de cette étude. Les premiers résultats tirés de l'analyse de marqueurs génétiques ont été présentés. Une différenciation peut clairement être établie entre les individus du Canada, du Nord Est Atlantique et de la Méditerranée. Au sein du Nord Est Atlantique, l'analyse génétique semble prouver des niveaux de mélanges importants, et donc une différenciation impossible sur cette base. Etant donné la nature novatrice de cette étude, les tests seront néanmoins poursuivis. Les résultats des deux autres volets de l'étude (abondance population résidente, analyse économique) ont également été présentés. Il existe une plus grande abondance de la biomasse dans la zone sud, et il serait possible d'argumenter sur des considérations socio économiques.

Révision du cadre de gestion à long terme

JM Robert a rapidement présenté aux membres le nouvel avis du CIEM sur le maquereau, et survolé les résultats des modélisations réalisées, qui devraient servir de base à la révision du plan de gestion de ce stock, a priori discuté entre Etats Côtiers à l'automne prochain.

Après avoir rappelé que la règle d'exploitation était une des 3 composantes dans la fixation du niveau des possibilités de pêche, et par là même l'importance de ce sujet, il a été convenu d'octroyer du temps aux membres pour qu'ils puissent se positionner, et faire part de leur recommandation au secrétariat.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

3°) Thon Rouge

Les résultats de la dernière plénière de l'ICCAT ont rapidement été rappelés. Le Président du Groupe de Travail, également représentant du CC Sud lors de la plénière de l'ICCAT, a tenu à souligner deux points importants :

- Une augmentation de 20% a été accordée, bien que le niveau effectif soit de 16,75%
- La biomasse a atteint un niveau maximal dans l'histoire et biologiquement une augmentation du TAC pourrait être maintenue
- Les captures sont au niveau le plus bas historiquement.
- Le poids de l'Union Européenne (1 voix sur 41 votants) dans la prise de décision peut être préjudiciable pour les intérêts communautaires
- Il y a vraiment lieu d'adresser le plus en amont possible d'éventuelles recommandations, pour qu'elles puissent bien être prises en compte

S. Larzabal a indiqué qu'il conviendrait d'analyser de près la nouvelle recommandation scientifique en 2016, avant d'aller de l'avant.

Un des représentants des Canaries a indiqué que la répercussion de la hausse des possibilités de pêche avait insuffisamment été prise en compte pour son archipel. Ce ressenti a été partagé par l'un des membres représentant l'archipel des Açores. Il leur a cependant clairement été indiqué que ces problèmes devraient être réglés au niveau national.

Il a par ailleurs été proposé la création d'un groupe Ad Hoc sur la gestion des Thonidés au sein du CC Sud, qui sera transmise au Comité Exécutif.

4°) Gestion de la Sardine Ibérique

Dans l'attente de la nouvelle évaluation scientifique, les membres ont été invités à faire part de leur ressenti quant à l'actuelle cadre de gestion, au diagnostic scientifique, et à la dynamique des flottilles sur la période récente.

Le contenu des législations nationales portugaise et espagnole ont été présentées, faisant apparaître des limites journalières de capture assez différentes. Le souhait de voir octroyées des compensations face à cette situation a été évoqué. Les membres ont déploré l'absence de connaissance sur les causes (Pollutions..) explicitant l'actuelle dynamique de la population, et la faiblesse des recrutements.

Les membres ont unanimement souhaité la création d'un groupe de travail ad hoc sur le sujet, qui sera donc appréciée par le Comité Exécutif. Ce groupe pourrait notamment être l'occasion de partager les données de captures, et avoir ainsi une meilleure visibilité quant à l'éventuelle date de fermeture de cette pêcherie.





6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

5°) Finning

F. Portela Rosa, via une présentation, a démontré pourquoi selon lui l'actuel cadre de gestion entourant la pêche des requins était une erreur, et était responsable d'impacts tant économiques que biologiques. Selon lui, il conviendrait d'autoriser de nouveau la découpe des ailerons, en la couplant à de strictes modalités de stockage, permettant un contrôle effectif et une non pratique du finning.

Alors qu'il avait été indiqué que les discussions techniques interviendraient lors des prochains groupes de travail, les membres ont souligné qu'il convenait de tout faire pour éliminer la pratique du finning au niveau mondial. En ce qui concerne le corpus réglementaire européen, la révision du règlement communautaire 1185/2003 en 2016, pourrait être une bonne fenêtre législative.

6°) Plan de gestion Chinchard Maquereau

La fondation FREMSS a expliqué tous les avantages qu'elle verrait à voir modifiées les actuelles unités de gestion pour le chinchard ibérique, pour les fusionner. De même, et mettant en avant la très forte dépendance socio-économique des territoires espagnols au maquereau, une légère augmentation de la mortalité par pêche sur cette espèce, affectée à l'Espagne, pourrait avoir de très forts bénéfices socio-économiques.

Ce travail vise uniquement à être un vivier d'idées pour le développement d'un Plan pluriannuel avec lequel on vise à obtenir un équilibre biologique, économique et social. En conclusion de cette présentation, et afin de traiter plus en profondeur ces sujets, il a été proposé la création d'un groupe Ad Hoc, qui sera appréciée par le Comité Exécutif.

